

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2025

Date de la convocation : 21 FEVRIER 2025

Séance ordinaire du TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-France RANCUREL est désignée secrétaire de séance.

2. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

3. MARCHES DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN ACCESSIBILITE PMR ET EXTENSION DE LA MAIRIE - AVENANTS

Le Maire expose que les travaux de rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et extension de la mairie ont été réceptionnés le 3 février 2025 et détaille le bilan financier de l'opération. Il justifie le montant des avenants présentés et précise que le décompte du lot 9 « Plomberie – sanitaires – VMC » attribué à l'entreprise CASALI n'est pas finalisé.

Le Conseil Municipal vote les avenants selon le détail ci-dessous :

Lot	Désignation	Attributaire	Marché initial HT	Avenant HT	Marché final HT
1	Terrassement - VRD	TP MANNO SAS Rue de la Goratière ZI du pré de Garde II 73 300 St Jean de Maurienne	29 877,00 €	2 252,20 €	31 129,50 €
2	Maçonnerie	TP MANNO SAS Rue de la Goratière ZI du pré de Garde II 73 300 St Jean de Maurienne	211 057,45 €	6 427,70 €	217 485,15 €
3	Charpente – Couverture - Véture	TOITS ET CHARPENTES DOMENGET 380 rue de Leysse ZA de L'Erier 73 000 CHAMBERY	146 621,00 €	- 3 150,00 €	143 471,00 €
4	Etanchéité	CIME ETANCHEITE ZA de Longifan 450 rue de Longifan 38 530 Chapareillan	22 409,62 €		
5	Menuiseries aluminium	GROLLA VERRES SAS 456 rue St Eloi 73 100 Grésy sur Aix	117 000,00€	1 934,93 €	118 934,93 €

6	Menuiseries bois intérieures et agencement	SAS SAVIA – Ets GENOULAZ 630 avenue du 8 mai 1945 ZI le Parquet 73 300 St Jean de Maurienne	74 205,20 €	- 5 157,50 €	69 047,70 €
7	Cloison – Doublage - Peinture	SAS CORTESE AGENCEMENT DECO 95 rue de la Vachette 73 660 St Rémy de Maurienne	103 103,55 €	1 644,44 €	104 747,99 €
8	Electricité – Courants faibles	DEBOST ELECTRICITE 33 grande rue 73 220 Aiguebelle – Val d’Arc	48 632,20 €	668,70 €	49 300,90 €
9	Chauffage – Plomberie – Sanitaires - Ventilation	CASALI Sylvain – Plombier – Chauffagiste 858 route de Plainpalais 73 230 ST ALBAN LEYSSE	92 141,50 €		
10	Carrelage	BURROT SARL Avenue du 8 mai 1945 BP 65 73 302 St Jean de Maurienne Cedex	12 845,00 €	2 750,00 €	15 595,00 €
11	Sols minces collés	ISER’SOL SARL ZA du Contin 73 240 St Genix les Villages	7 907,00 €	- 1 514,70 €	6 392,30 €
12	Serrureries	SARL METALLERIES MAURIENNAISES 473 rue de l’Arc ZI Pontamafrey 73 300 La Tour en Maurienne	25 737,05 €	-800,00 €	24 937,05 €
13	Flocage	SOCIETE D’ISOLATION PROJETEE – 73 420 Vivier du Lac	3 066,00 €	306,60 €	3 372,60 €
14	Chapes et isolation projetée	SAS CFA ZI de l’Albanne 719 rue Archimède 73 490 La Ravoire	7 347,50 €	572,75 €	7 920,25 €
15	Elévateur PMR	SAS ERMHES 23 rue Pierre et Marie Curie BP 20408 35 504 Vitre	24 045,35 €		24 045,35 €
16	Désamiantage	SAS QS3D 85 RUE Antoine Condorcet 38 090 Vaulx-Milieu	9 000,00 €		9 000,00 €
Total			934 995,42 €	5 935,42 € + 0,635 %	940 930,84 €

C. ROCHETTE demande des précisions sur les subventions obtenues, notamment auprès du Département de la Savoie. En voici le détail :

Etat – Fonds vert	300 000 €
Région Auvergne Rhone Alpes	99 000 €
Département de la Savoie – Tranche salle de réunion	104 000 € répartis sur 3 exercices comptables
Département de la Savoie – Rénovation énergétique existant	Instruction en 2025
Syndicat Départemental de l’Energie de la Savoie	88 000 €

4. TRAVAUX DE CURAGE, TRANSPORT ET EPANDAGE DES BOUES DE LA LAGUNE 1 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Y. ROL expose que la commune n’a pas publié de marché, conformément au code de la commande publique relative aux marchés dont la valeur financière estimée est inférieure à 100 000 € qui permet de conclure sans consultation préalable et compte-tenu de la spécificité des travaux envisagés.

En conséquence, le Conseil municipal ATTRIBUE le marché selon le détail suivant :

Ets BARBIER Serge 783 les Bottets 73 220 ARGENTINE SIRET 332 016 443 00019	Phase 1 : transfert des surnageants du bassin 1 vers le bassin 1	5 600,00 € HT
	Phase 3 : travaux d'épandage des boues du bassin 1	24 900,00 € HT
SARL BLANC J 545 route de St Victor 38 510 LE BOUCHAGE SIRET 902 138 676 00017	Phase 2 : extraction, préparation et amenée des boues du bassin 1 vers les zones d'épandage	62 600,00 € HT

Les services techniques ont dévié les égouts dans la lagune 3 et le pompage des surnageants est en cours, à titre de travaux préparatoires. Le dossier d'information déposé auprès de la police de l'eau a été instruit. Lorsque la lagune sera vidée, des tests d'étanchéité seront réalisés.

5. RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal VOTE la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à partir du 4 mars 2025, vacant suite à une promotion interne au grade de rédacteur.

6. FORFAIT SCOLAIRE A PARTIR DE 2024/2025

Le Maire expose que Mme la Directrice de l'école sollicite une augmentation du forfait scolaire, part transport, qui n'a pas évolué depuis 10 ans.

Pour rappel, le forfait scolaire se décompose comme suit :

Part fournitures scolaires : 60 €/enfant/an

Part transport : 30 €/enfant/an

Les coûts de transport ayant fortement augmentés, le maintien du forfait en l'état impacte l'organisation de sorties, notamment pour le ski.

Il propose de réviser la part transport du forfait scolaire du niveau de l'inflation sur 10 ans, soit + 34 %.

Le Conseil Municipal VOTE le nouveau forfait scolaire à partir de l'année 2024/2025 comme suit.

Part fournitures scolaires : 60 €/enfant/an

Part transport : 60 €/enfant/an

C. ROCHETTE demande si la commune est informée des sorties programmées en début d'année scolaire et de leur financement.

Le Maire répond que la Directrice gère son budget. Elle transmet les éléments à la commune si elle le demande. Les comptes ont été transmis début 2025.

Le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire participent à certains financements.

7. FONCIER : VENTES SARL LJM IMMO et MONIEZ

JM MARTINATO ne participe pas au vote concernant la SARL LJM IMMO.

Le Conseil Municipal DECIDE de vendre :

A la SARL LJM IMMO située 30 B rue des Ecoles 73660 SAINT REMY DE MAURIENNE la parcelle communale D 3548 d'une superficie de 68 m² au prix de 25 € le m², soit un montant total de 1700 m², pour la création d'un parking.

A Mr et Mme MONIEZ Jérémie demeurant 305 route de la Lauzière 73660 SAINT REMY DE MAURIENNE la parcelle communale D 3547, d'une superficie de 141 m² au prix de 25 € le m², soit un montant total de 3525 m², pour y exploiter un petit commerce snack/food truck.

L'acte administratif et les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

8. PROJET D'USINE D'EMBOUTEILLAGE D'EAU ET ECHEANCE DU MANDAT

Le Maire, après avoir rappelé les points importants du dossier, informe que le projet de bail emphytéotique administratif est, selon la commune, finalisé. Il a été transmis au notaire du preneur le 19 février 2025.
Dès l'accord du preneur sur ce document, il sera transmis à Mme la Sous-Préfète pour une analyse juridique.
Les élus peuvent le consulter et poser toutes les questions nécessaires aux personnes qui ont participé à son élaboration.

L'établissement de la promesse unilatérale de vente du parcellaire de la ZI F. Horteur est gérée par la 4C.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire et Y. ROL rencontrent le responsable de secteur de la DDE le 4 mars pour un état des lieux de la commune. C. ROCHETTE suggère de parler des sorties sur la RD du terrain de l'ancienne scierie BRISSE. Les débordements du ruisseau de la Cuzette sur la RD seront également abordés.
- Le repas du CCAS aura lieu le 8 mars.
- C. ROCHETTE précise que le projet de récupération des eaux de pluies de la ZI F. Horteur porté par la 4C consiste à un renforcement du réseau existant. Seules les surverses seront déversées dans le réseau communal. Le coût de réfection d'environ 50m de canalisation à la charge de la commune est de 4 000 €.
- C. ROCHETTE indique que l'assemblée nationale se prononcera le 11 mars sur l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

ARRET DU PROCES-VERBAL

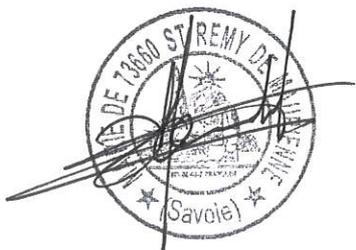
Arrêté le : 8 avril 2025

Publié sur le site internet <https://www.saintremydeaurienne.com> le :

10 AVR. 2025

Le Maire,
Bertrand MONDET

La secrétaire de séance,
Marie-France RANCUREL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rancurel', written in a cursive style.